

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 25 mars 2019

Pas de beurre à l'hôpital !

L'article 6 de la loi Santé, créant un statut unique de praticien hospitalier, a été adopté ce vendredi 21 mars 2019 par les députés. Fusionnant les statuts de titulaires à temps partiel et à temps plein, il est désormais accessible sans concours, et permet un exercice mixte public/privé à tous les praticiens hospitaliers. La ministre des Solidarités et de la Santé recommande ainsi aux anesthésistes[-réanimateurs] de « mettre du beurre dans leurs épinards » en allant exercer 20 % de leur temps en clinique afin d'améliorer leur rémunération.

Si la modernisation du statut de praticien hospitalier, avec création de ce statut unique, est une revendication forte du SNPHARE, elle ne peut pas se faire dans cet esprit ! Alors que 30% des postes sont vacants, que rien n'est fait pour redonner de l'attractivité aux carrières hospitalières, une ministre de la santé ose nous dire d'aller creuser encore plus les déficits humains, et donc l'activité, pour aller gagner des sous en clinique ! Mais nous, ce que nous voulons, c'est pouvoir travailler dans des conditions décentes, gagner dignement notre vie, dans le lieu que nous avons choisi pour exercer selon nos convictions, à savoir le service public. Quel mépris de nos engagements !

Nous voulons que l'engagement dans la carrière de praticien hospitalier reste un moment fort de notre vie. Or, les députés viennent de supprimer le concours de praticien hospitalier, et donc la nomination nationale que mérite chacun des lauréats. Ce n'est pourtant pas un concours de pacotille, nous le passons après 10 ans d'études, et malgré tout 12% ne réussissent pas ce concours ou ont un dossier invalidé. Madame la Ministre, voulez-vous vraiment que désormais, sous couvert de modernisation et de souplesse, les praticiens soient nommés localement, par une gouvernance à laquelle ils seront aux ordres, nommables et révocables, et sous influence ? Soyons sérieux. La nomination nationale, en dehors de toutes les pressions locales, est la seule garantie d'une indépendance professionnelle et d'une compétence médicale, fondements de la qualité des soins que nous devons à nos patients.

Madame la Ministre, le SNPHARE s'inquiète du sort que vous voulez réserver à l'hôpital public.

Il est urgent de redonner de l'attractivité au métier de praticien hospitalier. Nous vous avons fait des propositions, notamment sur le statut, les conditions de travail et l'obligatoire question de la rémunération, à hauteur de nos compétences, responsabilités et de la pénibilité inhérente à notre métier. Le SNPHARE a déposé ces propositions sur votre bureau en février 2018.

Donnez-nous, à l'intérieur de l'hôpital public, de bonnes raisons de s'y engager, de s'y investir et d'y produire des soins d'excellence, ceux que plébiscitent nos concitoyens.

Donnez-nous la garantie de notre indépendance professionnelle : une nomination nationale sur épreuves est essentielle pour notre exercice.

Donnez à nos concitoyens un hôpital qui puisse remplir sa mission de service public.